

La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant dont le but est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles et témoignage de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaine, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...)

La Fondation du patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission du savoir-faire.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétés privées. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.



FONDATION



DU PATRIMOINE

REJOIGNEZ
NOUS !

Renseignements

Fondation du patrimoine
Délégation Nord Pas de Calais
40, rue Eugène Jacquet
59708 MARCQ EN BARCEUL

E-mail : nordpasdecalais@fondation-patrimoine.org

Tél : 03.20.99.45.10 Fax : 03.20.99.47.61

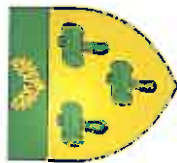
Mairie de Buire au Bois
1, rue Flacara
62390 Buire-au-Bois
Tél : 03.21.41.11.79

E-mail : commune.buireaubois@wanadoo.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE



Remplissez le bon de souscription ou rendez-vous sur le site internet de la Fondation du patrimoine pour faire un don en ligne sécurisé à l'adresse suivante : www.nord-pas-de-calais.fondation-patrimoine.org

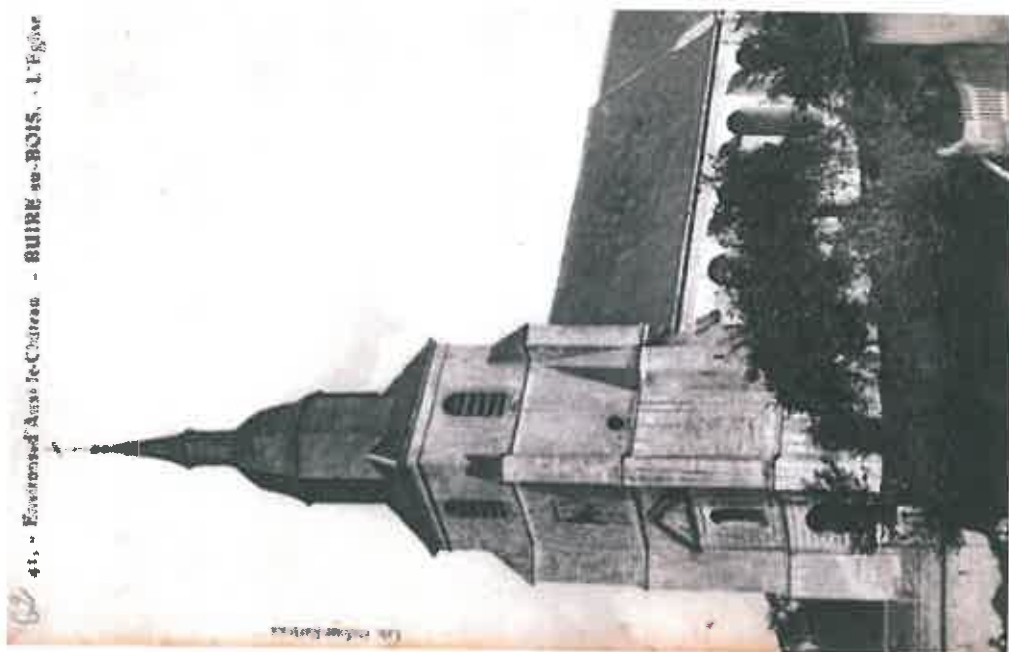


web

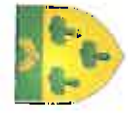
Ou utilisez le flashcode ci-contre



41 - Evénement d'Année Le Château - BUIRE AU BOIS - L'Église



Soutenons le projet de restauration



Projet de restauration de l'église de Buire au Bois

Buire au bois, petit village de 220 habitants, est situé dans l'Auxillois (62390), à quelques kilomètres de la vallée de l'Aulbie et de la vallée de la Cauche, avec un beau caractère paysager. C'est un village à fort potentiel touristique animé par une équipe municipale dynamique et des associations culturelles actives.



Fièrement composé à flanc de coteau, l'église de Buire au Bois est un superbe bâtiment du XVIIIème qui domine le village. L'église est au cœur du projet de dynamisation du village, projet qui, au-delà de l'édifice lui-même, permettra l'émergence de manifestations (expositions, concerts...) et justifiera son ouverture régulière au public.

Buire au Bois s'inscrit dans un projet « village patrimoine » initié par le Pays du Ternois qui vise à préserver le patrimoine bâti, paysager et humain des villages et à le valoriser au travers d'un circuit découverte animé par des habitants du village, volontaires et bénévoles. L'église tient une place prépondérante dans la richesse du bâti de la Commune avec un clocher à bulbe existant seulement dans trois églises du canton d'où le nom du circuit cycliste « les 3 églises », passant à Buire.



Les vitraux de l'église, de style cistercien, ont été restaurés en 2004 grâce au soutien de la Région.

Pour sauver cet édifice, 2 tranches de travaux sont prévues, la 1^{ère}, d'un montant de 359 120€ HT pour remplacer en totalité la couverture en ardoises et restaurer les corniches de pierre. L'église est fermée au culte depuis 2009.

Le Conseil Municipal et les habitants de la commune sont très attachés à leur église et se désolent de la voir se dégrader. Il faut agir... mais pas seuls... C'est pourquoi ils ont décidé de faire appel à La Fondation du Patrimoine pour lancer une opération de souscription.



Nous aider à restaurer ce monument, c'est participer à sauver notre patrimoine, préserver le passé pour l'exposer à l'avenir.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine

Bon de souscription

Pour la restauration de l'église Notre-Dame de Buire au Bois

Oui, je fais un don de euros pour aider la restauration de l'église Notre-Dame de Buire au bois (62390) et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de Buire au Bois pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

- Paiement par chèque : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine – Eglise Notre-Dame de Buire au Bois. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.
- Paiement en espèces : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

Nom ou Société :
Adresse :
Code Postal : Ville : Courriel :

Téléphone :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le Revenu **ou** de l'impôt de Solidarité sur la Fortune **ou**
 de l'impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- De l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable

Exemple : un don de 100 € = 66€ d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine Nord Pas de Calais
40, rue Eugène Jacquet
59708 Marcq en Barœul cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de Buire au Bois pour le cas où le projet de restauration de la dite souscription n'aboutirait pas ou s'il n'est pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de Buire au Bois.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction de l'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin de souscription ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.